

# HISTORIQUE DES ÉDITIONS DU RÈGLEMENT DU CHALLENGE DU CENTRE

Préambule		Nouveau 31/10/2010
<b>Article 1 :</b>	1-1	Original 24/09/2004
<b>Article 2 :</b>	2-1	Original 24/09/2004
	2-2	Original 24/09/2004
	2-3	Original 24/09/2004
<b>Article 3 :</b>	3-1	Original 24/09/2004
	3-2	Original 24/09/2004
	3-3	Original 24/09/2004
	3-4	Original 24/09/2004
<b>Article 4 :</b>	4-1	Original 24/09/2004
	4-2	Modifié 06/12/2013
	4-3	Original 24/09/2004
	4-4	Modifié 09/09/2006
	4-5	Modifié 19/02/2012
	4-6	Nouveau 31/10/2010
<b>Article 5 :</b>	5-1	Modifié 19/02/2012
	5-2	Supprimé 14/02/09
	5-3	Modifié 19/02/2012
	5-4	Supprimé 14/02/09
	5-5	Modifié 23/11/2012
	5-6	Modifié 23/11/2012
	5-7	Modifié 19/02/2012
	5-8	Supprimé 14/09/2009
	5-9	Supprimé 14/09/09
	5-10	Supprimé 14/09/09
<b>Article 6 :</b>	6-1	Original 24/09/2004
	6-2	Modifié 06/12/2013
	6-3	Supprimé 06/12/2013
<b>Article 7 :</b>	7-1	Modifié 06/12/2013
	7-2	Modifié 10/10/2009
	7-3	Nouveau 14/02/2009
	7-4	Nouveau 19/02/2012
	7-5	Nouveau 19/02/2012
<b>Article 8 :</b>	8-1	Modifié 23/11/2012
<b>Article 9 :</b>	9-1	Original 24/09/2004
	9-2	Original 24/09/2004
	9-3	Modifié 14/02/2009
	9-4	Nouveau 23/11/2012
	9-5	Nouveau 23/11/2012
	9-6	Nouveau 23/11/2012
	9-7	Modifié 23/11/2012
	9-8	Modifié 06/12/2013
<b>Article 10 :</b>	10-1	Modifié 10/10/2009
	10-2	Modifié 10/10/2009
	10-3	Modifié 10/10/2009
	10-4	Modifié 19/02/2012
<b>Article 11 :</b>	11-1	Original 24/09/2004
	11-2	Modifié 19/02/2012
	11-3	Modifié 19/02/2012
	11-4	Nouveau 23/11/2012
<b>Article 12 :</b>	12-a	Modifié 19/02/2012
	12-b	Modifié 19/02/2012
<b>Article 13 :</b>	13-1	Modifié 19/02/2012



## LIGUE DE BILLARD DU CENTRE

### CHALLENGE JACQUES FOULON

**EDITION DU 06/12/2013**

#### **REGLEMENT**

##### ***Préambule :***

Lors de la réunion annuelle des responsables du Challenge du Centre ; il a été décidé de modifier la dénomination de celui-ci et de l'appeler le Challenge Jacques Foulon en l'honneur du Président Honoraire de la LBC disparu le 12 Août 2010.

##### **Article : 1**

1-1 : La Ligue de Billard du Centre organise chaque année sur son territoire une épreuve sportive officielle, dénommée " CHALLENGE JACQUES FOULON "

##### **Article : 2 - L'ORGANISATION**

2-1 : Toutes les rencontres du Challenge sont organisées par le responsable du challenge et les responsables des comités départementaux.

2-2 : Les frais d'organisation des rencontres sont à la charge du club recevant.

2-3 : L'organisation des finales (principal et complémentaire) est à la charge des clubs détenteurs du trophée.

##### **Article : 3 - LES ENGAGEMENTS**

9

3-1 : L'engagement dans le challenge implique pour les clubs intéressés, la connaissance du présent règlement, l'obligation de s'y conformer et sa totale acceptation.

3-2 : L'engagement ne sera accepté que si le club est affilié à la F.F.B. et à jour de sa cotisation, dans les délais prévus par les règlements de la F.F.B.

3-3 : Les joueurs y participant devront être en possession de leur licence à jour pour la saison en cours et connaître le présent règlement.

3-4 : Les engagements doivent être adressés directement au responsable du comité départemental qui les transmettra au responsable du challenge Jacques Foulon dans les délais prévus, chaque année par la Commission Sportive.

Les clubs non engagés à cette date ne pourront prétendre participer au challenge.

Les clubs pourront engager une ou deux équipes. Dans le cas où deux équipes sont engagées, les clubs devront communiquer les listes de joueurs. Celles-ci sont définitives et non permutables.

#### **Article : 4 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

4-1 : Les clubs de la L.B.C. sont répartis par comités départementaux. En fonction du nombre d'équipes inscrites, des groupes au sein des départements peuvent être formés

4-2 : Chaque responsable de comité est libre d'organiser les phases éliminatoires départementales selon ses propres critères.

4-3 : Le nombre d'équipes qualifiées par comité pour les 1/8 de finales se fera fonction du nombre d'équipes engagées en accord avec les responsables de ce challenge.

4-4 : Seul les joueurs ayant participé au moins une fois à la phase éliminatoire de leur comité peuvent participer à la phase Ligue (1/8, ¼ etc.)

4-5 : **QUADRAGE - 1/8, 1/4 de finale et finale**

Le tirage au sort de ces rencontres sera effectué en présence du responsable du challenge ainsi que des responsables des comités, du Président de la Commission Sportive de la Ligue et du Président de la Ligue. Les dates du calendrier pourront être modifiées en fonction de l'évolution du calendrier de la Ligue et de la FFB sur décision du Responsable Ligue du Challenge Jacques Foulon.

1/8 de finales : tirage protégé de façon à ce que les clubs d'un même comité ne se rencontrent pas dans la mesure du possible. Les huit clubs éliminés aux 1/8 de finales disputeront les 1/4 de finales du challenge complémentaire.

Au match retour en cas d'égalité à la fin des deux rencontres un ou deux matchs supplémentaires seront effectués. Tirage au sort à la fin de la rencontre des deux matchs de barrage, étant entendu que le 2<sup>ème</sup> match a lieu uniquement en cas de match nul du premier.

a- Les modes de jeux

b- Les joueurs.

Finale (Principal et Complémentaire) :

Les clubs qualifiés devront présenter 6 joueurs ayant participé au moins à une rencontre dans les phases départementales.

Les matchs aller et retour ayant lieu le même jour, match aller le matin, match retour l'après midi, les clubs ne sont pas tenus de présenter la même formation.

Matchs de barrage en cas d'égalité comme pour les phases précédentes.

4-6 : Les clubs pourront éventuellement faire les matchs aller et retour dans les phases éliminatoires sur la même journée en respectant la date butoir du match retour.

## **Article : 5 - LES EQUIPES**

5-1 : Le club recevant devra présenter une équipe composée de 6 joueurs.

Le club en déplacement devra présenter une équipe composée de 3 joueurs au minimum.

Exceptionnellement : Un club ayant pour effectif un nombre de licenciés Carambole inférieur ou égal à vingt est autorisé à recevoir avec une équipe de trois joueurs. Dans ces conditions, ce club ne peut prétendre à un point de bonification en cas de déplacement à 6 joueurs

5-3 : L'équipe se déplaçant à six joueurs marquera un point de bonification (sauf exception précisée à l'article 5-1). Ce point sera ajouté au nombre total des points de matchs obtenus à l'issue de la rencontre.

Les clubs engageant 2 équipes auront obligation de recevoir à 6 joueurs.

Deux équipes d'un même club ne peuvent en aucun cas être dans la même poule.

5-5 : Sur les six matchs d'une rencontre, seul deux au maximum peuvent être joué par des joueurs classés en catégorie nationale 3 à la Libre ou à la Bande. Si une troisième rencontre, ou plus, est jouée au niveau National 3 le match est perdu et l'adversaire sera déclaré vainqueur. Les matchs de barrage n'entrent pas dans ce cadre

Joueurs autorisés à jouer :

- Libre : N3, R1, R2, R3, R4
- Bande : N3, R1, R2
- 3 Bandes : N3, R1, R2

5-6 : Les joueurs classés en nationale 1 & 2 à la libre, mais dans des catégories inférieures dans les autres disciplines sont autorisés à jouer à la bande et au 3 bandes (sous réserve du respect de l'article 5-5).  
Ex : 1 Joueur classé en N1 au 3 Bandes, mais classé en Régionale à la bande ou à la libre est autorisé à jouer dans ces modes de jeu.

Seuls les joueurs classés sur billard 2.80 (petit format) sont autorisés à jouer au Challenge Jacques Foulon.

5-7 : Les équipes pourront être composées comme suit (exclusivement 3 ou 6 joueurs):

Le club recevant : 6 joueurs - le club en déplacement : 6 joueurs

Ou

Le club recevant : 6 joueurs - le club en déplacement : 3 joueurs

Sous réserve que les clubs recevant aient un nombre de licenciés inférieur ou égal à 20.

La composition des équipes sera communiquée par l'équipe visiteuse au Directeur de Jeu au début du 1er tour et au début du 2<sup>ème</sup> tour avec possibilité de modifier la composition des équipes entre les 2 tours. Il est rappelé qu'il n'est pas obligatoire de respecter la hiérarchie de la valeur des joueurs.

Sera déclaré forfait :

Le club qui reçoit avec moins de 6 joueurs (minimum 3 pour les clubs dont leur nombre de licenciés est inférieur ou égal à 20 licenciés).

Le club qui se déplace avec moins de 3 joueurs.

Chaque équipe présentera un responsable (capitaine).

Un club peut engager un joueur (un seul) d'un autre club de la Ligue à la condition impérative que son club ne soit pas engagé au challenge.

A la convenance des deux équipes, un match de 5 quilles peut être joué en remplacement d'un des six matchs. L'attribution des points reste le même.

## **Article : 6 - LES JOUEURS**

6-1 : Les joueurs se présenteront obligatoirement en TENUE SPORTIVE (tenue agréée du club). Tout joueur ne se présentant pas en tenue sportive à la table de jeu pourra se voir refuser la participation à l'épreuve par le directeur de jeu ou les responsables d'équipes.

6-2 : Les joueurs auront un nombre de points à réaliser en fonction de leur catégorie d'appartenance et d'un nombre de reprise identique pour les deux joueurs se rencontrant **à la libre et à la Bande et aux 3 bandes**

## **Article : 7 - CLASSEMENT DES JOUEURS ET CONTROLE DES MOYENNES**

### **7-1 : Joueurs nouveaux**

Leurs classements sont déterminés par le président de leur club et sous sa responsabilité, Ils restent joueurs nouveaux toute la saison.

En cas de dépassement de la moyenne **sur 1 match gagné perdu ou nul** au cours de la saison montée automatique et immédiate dans la catégorie de la moyenne réalisée

7-2 : En cas de montée en N2 (3 bandes) ou N1 (libre et bande) au challenge uniquement le joueur sera une saison sans jouer au challenge, sauf s'il est monté en N2 (3 bandes) ou N1 (libre et bande) au championnat, dans ce cas il ne joue plus.

Comme en championnat dans le cas où un joueur ne réalise pas sa moyenne sur l'ensemble de la saison, il lui est attribué une étoile qui lui permet de conserver sa catégorie la saison suivante.

7-3 : Pour les joueurs classés en compétition individuelle, ils jouent leur catégorie officielle.

9

7-4 : Pour les joueurs classés FFB mais n'ayant pas fait de compétitions officielles depuis plus de 4 ans, la moyenne retenue sera celle réalisée au Challenge.

7-5 : Pour dégager une moyenne, un minimum de 3 match est requis (niveau départemental ou/et régional)

### **LES MOYENNES REALISEES NE SONT PAS PRISES EN COMPTE POUR LE CHAMPIONNAT**

## **Article : 8 - LES HANDICAPS**

8-1 : Les modes de jeu du challenge sont, la partie libre, la bande, le 3 bandes formule HANDICAP. Les règles du jeu sont en application par la F.F.B. et régies par les règlements généraux de cette dernière.

Les handicaps sont les mêmes sur billard de 2,60 m, 2,80 m sans concordance.

#### **LIBRE :**

NATIONALE 3	200 points	(6.00 à 12.49) GC
REGIONALE 1	150 points	(4.00 à 5.99)
REGIONALE 2	100 points	(2.30 à 3.99)
REGIONALE 3	70 points	(1.20 à 2.29)
REGIONALE 4	50 points	(0.00 à 1.19)

**\*PAS DE LIMITATION DE REPRISES**

#### **A LA BANDE :**

NATIONALE 3	80 points	(1.75 à 2.57)
REGIONALE 1	60 points	(1.00 à 1.74)
REGIONALE 2	40 points	(0,00 à 0.99)

**\*PAS DE LIMITATION DE REPRISES**

#### **AUX 3 BANDES :**

NATIONALE 3	25 points	(0,360 à 0.522)
REGIONALE 1	20 points	(0,250 à 0,359)
REGIONALE 2	15 points	(0,000 à 0,249)

**\*LIMITATION A 60 REPRISES**

## **Article : 9 - FORFAIT**

9-1 : Tout club déclarant forfait doit prévenir au moins **TROIS JOURS FRANCS** à l'avance :

- Le responsable du challenge (Ligue ou comité selon le niveau des compétitions)
- Le club organisateur

9

9-2 : En cas de forfait tardif, c'est à dire n'ayant pas été enregistré dans les délais prescrits à l'article ci-dessus, le club défaillant peut avoir à rembourser divers frais d'organisation engagés inutilement sans préjuger des sanctions qui peuvent être prises contre des forfaits injustifiés.

9-3 : Un club peut obtenir, si son adversaire ne se présente pas trente minutes après l'heure du début de la rencontre (fixée par les deux clubs) le gain de la rencontre par forfait. Néanmoins, au cas où le club ne pourrait présenter une équipe à la table de jeu à une heure fixée par suite de retard dûment justifié et alors que toutes dispositions auraient été prises pour arriver au lieu de la compétition à l'heure fixée, seul le responsable du challenge pourra juger si la rencontre peut se rejouer.

Tous les joueurs doivent être présents au début des rencontres.

9-4 : En cas de forfait d'une équipe dans les phases finales, l'équipe ayant perdu au tour précédent sera repêchée.

**9-5 : Si une équipe déclare forfait deux fois, elle sera disqualifiée.** Toutes les rencontres jouées par cette équipe seront annulées.

9-6 : Seront déclarés forfaits : Les clubs qui ne présenteront pas le nombre de joueurs indiqué dans l'article 5.

9-7 : L'équipe forfait : 0 points, l'équipe adverse : 12 points

9-8 : Le club qui déclare un forfait non-excuse sera pénalisé d'une amende de 100 € (payable au trésorier de la ligue).

## **Article : 10 - RESULTATS**

10-1 : Les résultats de chaque rencontre devront être envoyés le soir même de la rencontre par le club organisateur par Mail uniquement

- au responsable du challenge niveau comité pour les phases éliminatoires.
- au responsable du challenge niveau ligue à partir des 1/8 de finales.

10-2 : Pour tous résultats expédiés en retard le club recevant perdra la rencontre et aura zéro (0) point de classement.

10-3 : Le responsable au niveau comité transmettra les classements détaillés au responsable de la ligue le plus rapidement possible (dans la semaine qui suit la rencontre) de façon à les faire paraître sur le site de la LBC

10-4 : le responsable du challenge au niveau comité transmettra à la fin des éliminatoires la liste des joueurs ayant participé ainsi que leurs classifications.

**Article : 11 - RECLAMATIONS**

Pour qu'une réclamation soit recevable, il faut :

1-1 : Qu'elle soit signalée au club recevant par le responsable d'une équipe.

11-2 : Que soit mentionné par le directeur de jeu sur la feuille de match qu'une réclamation a été posée par le responsable de telle équipe à tel moment de la rencontre. La réclamation devra être sommairement explicitée et par la suite faire l'objet d'un rapport détaillé adressé aux responsables soit du comité soit de la ligue en fonction du niveau de la compétition.

11-3 : Que cette feuille de match soit contre signée par le directeur de jeu et des deux responsables.

11-4 : En cas de litige, la décision souveraine revient au responsable du Challenge Jacques Foulon de la LBC.

**Article : 12 - CLASSEMENT**

a - Phases éliminatoires

Les clubs se rencontrent par match Aller et Retour.

Points attribués par équipe

Rencontre gagnée : 3 points                      Rencontre nulle : 2 points

Rencontre perdue : 1 point                      Forfait : 0 point

**Equipe alignant six joueurs en déplacement 1 point de bonification. (sauf exception article 5-1)**

Points attribués par joueur

Match gagné : 3 points                      Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point                      Disqualification : 0 point

Le classement sera établi par comité, dans l'ordre décroissant des points de rencontre obtenus.

En cas d'égalité de clubs, le départage se fera comme suit :

- Par la différence de points entre matchs gagnés et perdus
- Par les rencontres qui les ont opposés
- par le nombre de points positifs cumulés

b - Phase finale

Les clubs se rencontrent par match Aller et Retour

Points attribués par joueur :

Match gagné : 3 points                      Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point                      Disqualification : 0 point

**Le classement s'effectue en totalisant tous les points des joueurs.**

**Equipe alignant six joueurs en déplacement 1 point de bonification. (sauf exception article 5-1)**

### **Article : 13 - LE JEU**

13-1 : Les rencontres se font en 6 matchs.

- 2 parties à la libre
- 2 parties à la bande
- 2 parties aux 3 bandes

L'équipe de 6 joueurs sera composée de 2 joueurs à la libre, 2 joueurs à la bande, 2 joueurs aux 3 bandes.

L'équipe de 3 joueurs sera composée d'1 joueur à la libre, 1 joueur à la bande, 1 joueur aux 3 bandes.

### **ATTENTION**

Tous les responsables de clubs et tous les joueurs sont sensés connaître le présent règlement.

### **ALLOCATIONS AUX CLUBS**

Aucune allocation n'est allouée aux clubs pour le Challenge Jacques Foulon

### **MODIFICATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement peut être modifié sur proposition des Responsables des Comités, du Président de la commission Sportive, du Responsable Ligue du Challenge Jacques Foulon en concertation avec le Président de la Ligue.

Toute précision ou évolution en cours de saison sera effectuée par l'intermédiaire du Responsable Ligue du Challenge Jacques Foulon sur le site Internet de la Ligue

Règlement mis à jour le 06 décembre 2013

Suite à la réunion des responsables du challenge :

M David Lecomte pour le CDB28

M Quentin Mandereau pour le CSDB37

M Thierry Janvier et Christian Rabillon pour le CDB41

M Dominique Peyramaure pour le CDBL et la LBC

Mme Sylvie Peyramaure, Présidente de la LBC

Le responsable du Challenge Jacques Foulon

Dominique PEYRAMAURE

19 Allée Jehan de Meung

45400 FLEURY LES AUBRAIS

Tél 02 38 83 05 62

Mail : [csportiveligueducentre@wanadoo.fr](mailto:csportiveligueducentre@wanadoo.fr) - 9 -